



Loire Vélo Nature
L'Écotourisme en Val de Loire

Conditions particulières de vente de produits pour clientèle individuelle :

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à nos conditions particulières et générales de vente. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception d'une réservation remplie et signée si cela se fait par courrier ou remplie et validée si cela se fait sur notre site web et ce dans la mesure de la disponibilité du séjour au moment de la réception de la réservation. Cette réservation doit impérativement être accompagnée d'un acompte de 30% du montant total du séjour si la réservation a lieu plus de 30 jours avant le départ ou de 100% du montant total du séjour si la réservation a lieu à moins de 30 jours du départ. Le solde doit être réglé un mois avant le début du séjour.

Annulation :

En cas d'annulation de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), des frais d'annulation seront conservés par Loire Vélo Nature :

- à plus de 30 jours du départ : 50 € par personne de frais de dossiers.
- entre 29 et 21 jours : 25 % du montant du séjour.
- entre 20 et 8 jours : 50 % du montant du séjour.
- entre 7 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- à moins de 2 jours : 100 % du montant du séjour.

N'oubliez pas de nous prévenir afin que nous validions votre date d'annulation.

Vous devez posséder une garantie individuelle multi risques pour pouvoir prétendre au remboursement des sommes retenues.

En cas de non présentation au rendez-vous, ou si vous ne pouvez présenter les documents de police ou de santé exigés pour le voyage (passeport, visa, certificat de vaccination), vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

Interruption :

L'interruption de séjour du fait d'un participant ne pourra donner lieu à aucun remboursement. (Reportez-vous aux conditions de remboursement proposées par votre assurance personnelle).

Modification de séjour :

A plus de 30 jours du départ, si vous souhaitez changer de séjour ou de date de séjour, une somme forfaitaire de 50 € sera retenue par personne.

A moins de 30 jours du départ, toute modification de séjour sera considérée comme une annulation et les frais d'annulation présentés plus haut s'appliqueront. Si le séjour est annulé de notre fait parce que soit le nombre minimum de participants n'est pas atteint, soit les conditions pourraient mettre en cause la sécurité des participants, soit pour un cas de force majeure et ce, 21 jours avant le départ, il vous sera proposé dans la majorité des cas au moins une formule de remplacement. Si celle-ci ne vous convient pas, vous serez remboursés intégralement.

Les prix :

Le prix du séjour est celui annoncé sur le site web www.loirevelonature.com. Les prestations incluses et non incluses pendant le séjour sont précisées dans la fiche technique présentant le séjour. Des suppléments et réductions sont éventuellement disponibles sur ce même descriptif.

Informatique :

Pour tout remplissage de nos formulaires et fiches de demandes, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modifications des informations vous concernant.

Litige :

Toute contestation ou litige devra être porté devant le tribunal de commerce de Tours.

Responsabilité :

Loire Vélo Nature ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Chaque participant doit prendre à sa charge l'obtention de tous les documents (pièces d'identité, autorisations, visas, vaccins...) nécessaires requis pour la bonne exécution du séjour. Chaque participant doit s'assurer de la présence de ses bagages lors de chaque transport.

Agissant en tant qu'organisateur de voyages, Loire Vélo Nature est conduit à travailler avec différents prestataires (hôteliers, gérants d'hébergements, transporteurs, prestataires divers...) et ne saurait être confondu avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.

C'est votre responsabilité civile qui intervient lors de la casse du matériel confié pendant la durée de votre séjour, c'est pourquoi une caution vous sera demandée en plus du paiement pour le séjour.

Chaque séjour inclue une garantie contre le vol qui obligera le participant à déposer une plainte auprès des services de police pour enquête.

Risques :

Nos séjours incluant pour la plupart des activités de pleine nature ou encore présentant des risques inhérents à la pratique des activités elles-mêmes, chaque participant assume ces risques en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir dans le cadre normal des activités à Loire Vélo Nature, aux accompagnateurs ou aux différents prestataires. Cette clause s'applique également aux ayant droits et aux membres de la famille.

Nos séjours nature « clés en main » sont des circuits pour la plupart vendus sans accompagnateur. Le forfait comprend un carnet de route avec descriptif de l'itinéraire et des cartes présentant la zone. Ils impliquent donc une connaissance convenable de la lecture de carte et de l'orientation. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par le carnet de route. Loire Vélo Nature ne peut être tenu pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un participant.

Loire Vélo Nature ne saurait non plus être tenu pour responsable d'une mauvaise interprétation du descriptif ou d'une erreur de lecture de carte de l'utilisateur (notamment pour des raisons météorologiques). Ces séjours supposent l'acceptation d'un risque, qui peut être dû, notamment, à une modification des éléments sur l'itinéraire.

En conséquence, chaque participant s'engage à accepter ce risque et à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir à Loire Vélo Nature ou aux différents prestataires. Cette clause s'applique également aux ayant droits et aux membres de la famille.

Assurances :

Conformément à la réglementation de notre profession nous sommes assurés en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant nous ne saurions nous substituer à la Responsabilité Civile Personnelle dont chaque participant doit être titulaire.

Il est également indispensable de posséder une garantie individuelle multirisques (frais d'annulation, recherche-secours, rapatriement, frais médicaux, vol de bagages, etc...) bien adaptée aux activités de plein air.

L'assurance assistance incluse dans un contrat global est souvent minimale. Ce type de couverture qui, de surcroît ne propose pas d'assurance "annulation/ interruption de séjour" est rarement adapté aux séjours que nous proposons. Quant à l'assurance comprise avec une carte de crédit, elle ne couvre généralement qu'en assistance, avec peu de garanties "recherche-secours". Vérifiez bien les montants de vos garanties.

Photos / illustrations :

Conformément, les photos et illustrations contenues dans notre site et documents n'ont pas un caractère contractuel.

« J'ai lu et j'accepte les conditions de vente ci-dessus ».

Fait à le.....

Nom

Signature